

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19 - présents : 14 - votants : 18

L'an Deux Mille Vingt-et-Un, le dix Juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Michel LE CHESNE sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 Juin 2021

Présents : Samuel FÉRET, Antoine RULLIÈRE, Geneviève LE GOUALLEC, Hervé LEFEBVRE, Jean-François BASCOU, Jacqueline MOLLÉ, Patrick ECOMARD, Yvon RIALLAND, Rachel RAITHIER, Corinne LEFÈVRE, Marie-Odile JARLIGANT, Jeanne LOLICAR, Michel LEVESQUE, Hervé TABART.

Absents excusés : Géraldine TABART (pouvoir donné à Yvon RIALLAND), Serge BRASSEBIN (pouvoir donné à Antoine RULLIÈRE), Virginie LAGRANGE, Yolène BÉGO (pouvoir donné à Jean-François BASCOU), Mickaël LAMIDÉ (pouvoir donné à Corinne LEFÈVRE).

Secrétaire de séance : Geneviève LE GOUALLEC.

Approbation du compte-rendu de la précédente séance : le 6 Mai 2021

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé par 18 voix POUR.

057/2021 Projet Bibliothèque : Demande de subvention à la Région

M. le Maire explique au Conseil Municipal que, suite à une rencontre avec les bénévoles et la responsable de la bibliothèque, le constat a été fait de la nécessité d'agrandir la bibliothèque.

L'idée proposée serait de regrouper la bibliothèque actuelle avec la salle du Centre Socio-culturel grâce à la construction d'un sas d'accueil reliant les 2 bâtiments.

Dans le même temps, le projet permettrait de prévoir le changement de la verrière (infiltrations d'eau, problèmes de variations thermiques en fonction des saisons), le changement de la VMC (trop bruyante), la rénovation des éclairages, l'isolation phonique de la salle ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur l'actuel toit plat de la bibliothèque.

Pour ce faire, 3 architectes ont été consultés. L'idée majeure est d'avoir un équipement modulable.

Ce projet est estimé à 120 000 €.

Cet agrandissement est attendu depuis longtemps par les bénévoles. Actuellement lorsqu'ils souhaitent organiser des animations pour les enfants, des lectures publiques ou des expositions, ils doivent trouver une salle à chaque fois. Il n'y a, dans les locaux actuels, pas de place pour que les adultes s'installent et lisent un livre.

Avec une bibliothèque plus grande, l'offre d'animations et d'activités pourra être élargie, notamment à destination des adolescents.

Ce projet ne nécessite aucune nouvelle consommation foncière. Il s'inscrit dans la démarche de réduction de la consommation énergétique, initiée par le raccordement du Centre socio-culturel au système de chauffage à pellets de la Mairie, grâce aux panneaux photovoltaïques et le remplacement de la verrière.

Le projet s'accompagnera également de la mise en réseau avec d'autres bibliothèques au niveau des fonds documentaires qui seront complémentaires.

Dans le cadre du dispositif 2021 d'accompagnement des territoires sur les transitions, les centralités et les services, la Région peut être sollicitée pour apporter un financement à ce projet. Cette demande d'aide financière se fait via la Communauté de communes d'Arc Sud Bretagne. Les projets retenus seront validés en Conseil Communautaire le 7 Juillet prochain.

Michel LEVESQUE s'interroge sur les possibilités de réunion lorsque le centre socio-culturel ne sera plus disponible.

Samuel FÉRET lui répond qu'effectivement, le centre socio-culturel ne pourra plus accueillir les réunions des différentes associations. Il est donc envisagé d'utiliser les locaux de l'ancienne école qui sont aujourd'hui disponibles.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR,

- Sollicite l'aide financière de la Région au titre du programme « Bien vivre partout en Bretagne » pour le projet d'agrandissement de la bibliothèque
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire

058/2021 VVA : Tarifs de location des logements pour 2022

M. le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs 2022 pour les logements. En raison de la crise sanitaire, de nombreux séjours ont dû être reportés. Il est donc proposé de maintenir les tarifs en vigueur en 2021, soit :

Location 2 pièces 4/5 pers	T.T.C.
1 semaine*	2022
01/01/22 - 09/04/22	200 €
09/04/22 - 02/07/22	320 €
02/07/22 - 23/07/22	350 €
23/07/22 - 13/08/22	480 €
13/08/22 - 27/08/22	400 €
27/08/22 - 15/10/22	320 €
15/10/22 - 17/12/22	200 €
17/12/22 - 31/12/22	240 €
1 nuit *	
Du 01/01 au 09/04 et du 15/10 au 31/12/22	65 €
Du 09/04 au 02/07 et du 27/08 au 15/10	70 €
Du 02/07 au 27/08	80 €
2 nuits *	
Du 01/01 au 09/04 et du 15/10 au 31/12/22	120 €
Du 09/04 au 02/07 et du 27/08 au 15/10	130 €
Du 02/07 au 27/08	150 €
3 nuits *	
Du 01/01 au 09/04 et du 15/10 au 31/12/22	150 €
Du 09/04 au 02/07 et du 27/08 au 15/10	160 €
Du 02/07 au 27/08	200 €

Location 3 pièces 6 pers	T.T.C
1 semaine*	2022
01/01/22 - 09/04/22	250 €
09/04/22 - 02/07/22	400 €
02/07/22 - 23/07/22	440 €
23/07/22 - 13/08/22	600 €
13/08/22 - 27/08/22	500 €
27/08/22 - 15/10/22	400 €
15/10/22 - 17/12/22	250 €
17/12/22 - 31/12/22	290 €
1 nuit *	
Du 01/01 au 09/04 et du 15/10 au 31/12/22	75 €
Du 09/04 au 02/07 et du 27/08 au 15/10	80 €
Du 02/07 au 27/08	90 €
2 nuits *	
Du 01/01 au 09/04 et du 15/10 au 31/12/22	130 €
Du 09/04 au 02/07 et du 27/08 au 15/10	150 €
Du 02/07 au 27/08	170 €
3 nuits *	
Du 01/01 au 09/04 et du 15/10 au 31/12/22	180 €
Du 09/04 au 02/07 et du 27/08 au 15/10	190 €
Du 02/07 au 27/08	240 €

4 nuits *	
Du 01/01 au 09/04 et du 15/10 au 31/12/22	170 €
Du 09/04 au 02/07 et du 27/08 au 15/10	190 €
Du 02/07 au 27/08	250 €
1 mois/7mois *	
01/10/22 - 29/04/23	525 €
1 mois *	
01/10/22 - 29/04/23	575 €

* sous réserve de nouveaux tarifs à compter du 01/01/2023

4 nuits *	
Du 01/01 au 09/04 et du 15/10 au 31/12/22	210 €
Du 09/04 au 02/07 et du 27/08 au 15/10	230 €
Du 02/07 au 27/08	300 €
1 mois/7mois *	
01/10/22 - 29/04/23	575 €
1 mois *	
01/10/22 - 29/04/23	625 €

Location des salles

Salle « LES PALUDIERS »	
<u>Sans location de logements :</u>	
<i>Du Lundi au Jeudi de 8H à 19H</i>	190 €
<u>Avec location de logements :</u>	
<i>Sous réserve de la location de 5 logements pour 1 nuit ou de 3 logements pour 2 nuits ou de 2 logements pour 1 semaine</i>	160 €
<u>Pour le week-end* - Avec location de logements :</u>	
<i>Sous réserve de la location de 5 logements pour 1 nuit ou de 3 logements pour 2 nuits ou de 2 logements pour 1 semaine</i>	300 €
<i>* Du vendredi 17h00 au dimanche 17h00</i>	

Salle « LES CIVELLES »	
<u>Sans location de logements :</u>	
<i>Du Lundi au Jeudi de 8H à 19H</i>	140 €
<u>Avec location de logements :</u>	
<i>Sous réserve de la location de 3 logements pour 1 nuit ou de 2 logements pour 2 nuits</i>	120 €
<u>Pour le week-end* - Avec location de logements :</u>	
<i>Sous réserve de la location de 3 logements pour 1 nuit ou de 2 logements pour 2 nuits ou de 1 logement pour 1 semaine</i>	200 €
<i>* Du vendredi 17h00 au dimanche 17h00</i>	

Ces prix ne comprennent pas :

- Taxe animale : 15 € par animal et par semaine ou 3 € par animal et par jour lors de courts séjours
- Ménage à la charge du locataire, toutefois possibilité de forfait ménage : 2 pièces 4/5 pers : 40 € - 3 pièces 6 pers : 45 €
- Draps : 6,50 € la paire
- Linge : lavage : 4 €, séchage : 4 €
- Petit-déjeuner : 5,50 € pour les groupes
- Taxe de séjour : 0,60 € par nuit et par personne majeure

Conditions de location :

- Caution de 200 €, demandée à l'arrivée et restituée au départ après inventaire
- Caution ménage : 50 € par logement et pour la petite salle - 80 € pour la grande salle
- Arrhes : 25 % à la réservation, le solde 30 jours avant l'arrivée.
- Chèques Vacances acceptés.

Tarifs préférentiels pour groupe : - 15 % à partir de 20 personnes (sur la location des logements)

Réduction de 10 % sur la 2ème semaine de location ou sur le 2ème séjour (pour un séjour d'un minimum d'une semaine)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR,

- Fixe les tarifs et les conditions de location des logements et des salles pour l'année 2022 tels que présentés ci-dessus.

059/2021 Décision modificative n°2 - Budget COMMUNE

Vu la délibération du 1^{er} Avril 2021 approuvant le BP de la Commune 2021

Vu la délibération du 6 Mai 2021 approuvant la DM n°1 - Budget COMMUNE

Considérant qu'il est proposé la décision modificative suivante :

- ajout de crédits au compte 2184-75 pour l'achat du nouveau mobilier de la Mairie

- inscription de la subvention de la DRAC pour l'étude-diagnostic sur la Chapelle de Lantiern

INVESTISSEMENT

Compte	Chap.	Objet	Dépenses	Recettes
2184	75	Mobilier mairie	4 000,00 €	
1641		Emprunt		-3 815,00 €
1321		Subvention étude chapelle de Lantiern		7 815,00 €
TOTAL			4 000,00 €	4 000,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR,

- Accepte la décision modificative n°2 au budget Commune telle que présentée ci-dessus.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASISES

- Mme DELCOURT épouse BLONDEEL Monique
- M. LEBOT Arnaud
- M. MEUNIER Michel

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Elections des 20 et 27 Juin 2021:

Information des élus le samedi 19/06 à 10H au Complexe Michel LE CHESNE.

- Inauguration du city stade

Elle aura lieu le Samedi 3 Juillet 2021 à 11H00 au City Stade en présence des élus, des membres du CME, des entreprises, des financeurs.

- PEP 56

La Compagnie des Ports a fait une proposition d'achat de l'ensemble du site.

- Visite de la digue du Morillon à Bourgerelle :

Samuel FÉRET explique que les membres de l'association des marais de Bourgerelle avaient sollicité une rencontre avec les responsables de l'EPTB Vilaine au sujet de l'état de la digue du Morillon. Cette rencontre a eu lieu le 3 Juin en présence de M. JEGO, directeur de l'EPTB Vilaine et de M. Alain GUIHARD, conseiller départemental et vice-président de l'EPTB Vilaine.

L'EPTB va proposer d'ici l'automne aux agriculteurs concernés plusieurs options techniques pour consolider l'ouvrage. D'autres étapes suivront, notamment concernant les financements.

- Projet d'implantation d'une antenne-relais :

Samuel FÉRET revient sur le projet d'implantation d'une antenne-relais pour le compte de Bouygues. Il informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec la société SYSCOM au cours de laquelle il a fait part de ses réticences sur l'implantation d'une seconde antenne-relais projetée sur des terres agricoles situées au Nord-Est du carrefour de Colon, soit à huit cent mètres de celle qui sera prochainement installé sur la Commune de Marzan au lieu-dit Bellevue. Lors de cette rencontre, il a proposé à la société SYSCOM de localiser cette seconde antenne sur le site de la station d'épuration pour contribuer autant que possible à ne pas artificialiser des terres agricoles à cet effet.

- Groupe de travail « Médecin à Arzal » :

Le groupe de travail propose de mettre l'accent sur l'attractivité de la Commune. Pour cela, deux banderoles vont être installées au nord de la Commune et au Barrage. Des annonces dans des revues spécialisées vont également être publiées.

Enfin, une équipe de télévision de France3 Bretagne sera à Arzal le 5 Juillet prochain. Il est proposé d'évoquer la recherche d'un médecin par la Commune.

- Chapelle de Lantiern

Une intervention est prévue le 15 Juin pour réaliser des sondages sur la charpente. Le conservateur du patrimoine sera également présent ce jour pour rencontrer les élus.

La restitution de l'étude par Mme BAIZEAU est prévue au mois de Septembre/Octobre. Elle fournira alors une estimation du coût des travaux.

Yvon RIALLAND précise que l'architecte a retrouvé des documents sur la chapelle aux Archives Nationales à Paris. L'édifice daterait du XIII^e siècle.

- Travaux à Bourgerelle/La Motte :

Des travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable sont actuellement en cours. Suivront en Octobre des travaux, réalisés par le SDEM, d'enfouissement des lignes électriques. La question s'est posée de l'enfouissement des lignes téléphoniques : ces travaux ne sont pas de la compétence du SDEM, ils ne sont donc pas pris en charge. Leur coût est estimé à 60 000 €.

Jeanne LOLICAR demande si l'enfouissement des lignes électriques peut être prévu dans le village de Kerhun. Antoine RULLIÈRE se renseigne.

- Déménagement de la Mairie :

La nouvelle Mairie est réouverte depuis le 8 Juin. Quelques réserves mineures restent encore à lever notamment la jonction entre la rampe handicapés et l'escalier le long de la salle du conseil. L'inauguration n'est, à ce jour, pas encore prévue.

L'inauguration de la Mairie aura lieu le Samedi 18 Septembre à 11H30 et sera suivie d'une après-midi portes ouvertes pour la population.

La prochaine séance du Conseil Municipal (le 8/07/2021) aura lieu dans la Mairie et sera précédée d'une visite des locaux pour les élus.

Hervé LEFEBVRE revient sur la question qu'avait posée Marie-Odile JARLIGANT au sujet du bardage en zinc de la salle du conseil. Il précise que toutes les tôles ont la même épaisseur : le cahier des charges prévoyait une épaisseur de 0.70 mm. Les tôles évoluent en fonction de la chaleur. Toutes les plaques ondulent mais cela se voit plus sur les plaques brillantes. Avec la patine du temps, cela devrait moins se voir.

- Coupures électriques à la Corne du Cerf :

A l'initiative de M. le Maire, une réunion a eu lieu avec ENEDIS, Arc Sud Bretagne et une entreprise de la Corne du Cerf (3 entreprises qui s'étaient manifestées auprès de la Mairie au moment des coupures avaient été conviées).

ENEDIS a constaté un vieillissement prématûre du réseau suite à la tempête Alex. Plusieurs interventions sont planifiées dont une importante à l'automne. Les élus ont demandé à ENEDIS de prévenir les entreprises de la Corne du Cerf.

- Concours des maisons fleuries :

16 participants se sont inscrits. Le jury passera le 22 Juin. Il sera constitué des représentants des communes de Péaule, Le Guerno et Noyal-Muzillac.

- Nouvel agent aux services techniques :

Pierre-Marie CAMPART est arrivé le 1^{er} Juin dans la perspective du départ à la retraite de Jean-Pierre MOLAC. Pierre-Marie arrive de la mairie d'ALLAIRE où il occupait un poste similaire.

- Communication :

Bulletin municipal : l'envoi des derniers articles sera fait en fin de semaine. La distribution aura lieu mi-juillet.

Site internet : la mise en service du nouveau site aura lieu début Juillet.

- Saint-Pé-de-Bigorre :

Marie-Odile JARLIGANT informe le Conseil municipal qu'un élu de Saint-Pé-de-Bigorre sera à Arzal la semaine du 28 Juin 2021.

- Station d'épuration :

Hervé LEFEBVRE informe le Conseil Municipal, qu'en accord avec VEOLIA, 2 bassins de roseaux ne sont plus alimentés par les boues de la station d'épuration en prévision de leur curage et du plan d'épandage qui sera mis en place en 2022. En effet, les boues doivent être au repos pendant 1 an avant de les épandre.

- Aire de services pour camping-cars :

La première tranche de travaux devrait avoir lieu fin juin-début juillet. Ce sont principalement les travaux de VRD. Les travaux électriques et la barrière devraient se faire plutôt en septembre.

- Projet « Tour du monde Arzal-Camoël » :

Un habitant de Marzan a pour projet de faire une tour du monde en voilier entre Septembre 2021 et Avril 2022. Il sollicite un soutien de la part des Communes d'Arzal et de Camoël notamment pour l'acquisition d'un équipement vidéo et de communication par satellite (entre 6 000 € et 15 000 €).

Les élus souhaitent que ce projet ait une finalité pédagogique. Ils proposent que cette personne rencontre les directrices des deux écoles.

- Bornes déchets enterrés derrière la Mairie :

Les travaux se dérouleront du 21 Juin au 25 Juin 2021 (entreprise LEMEE).

- Cadastre solaire :

Arc Sud Bretagne va publier fin juin son cadastre solaire. Antoine RULLÈRE propose de faire une journée d'animation en Mairie pour communiquer sur ce sujet.

- Chemins de randonnée :

Le balisage de certains chemins de randonnée a disparu. Arc Sud Bretagne va procéder son renouvellement. Il convient de désigner une personne de la Commune pour les accompagner.

Jeanne LOLICAR demande quand seront commandés les n° de maisons pour le village de la Corne du Cerf. Ils seront commandés avant la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.